

Permanences Langogne



*Vous recherchez un emploi ou vous êtes à la recherche de personnel.
1^{er} & 3^{ème} Lundi du Mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous*



***Union Départementale des Associations Familiales de la Lozère**
conseiller juridique et social, service d'information aux familles, microcrédit personnel...
3^{ème} Mardi du Mois de 14 h à 16 h 30 sans rendez-vous*



*Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : Conseils juridiques, emploi...
2^{ème} Jeudi du Mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous*



*Aide dans les domaines de la consommation : banque, assurance, logement, construction, internet, téléphonie, automobile, services divers, santé, commerces, etc.
1^{er} et 3^{ème} Vendredi du mois sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30*



*Financier solidaire, aide à la création d'entreprise, mobilisation de financements solidaires innovants pour viabiliser vos projets, accès aux circuits bancaires et financiers.
Permanence sur rendez-vous Tél. : 04 66 32 98 54*



***Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.**
Permanence le jeudi sur rendez-vous Tél : 04 66 65 20 50*



***Conciliateur de Justice**
Règlement à l'amiable de litiges de la vie quotidienne
Dernier vendredi du mois de 14 h à 16 h 30*



***Mission Locale Lozère** aide les jeunes de 16 à 25 ans à accéder à l'emploi et à la qualification
Le Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16h30*



*Protection des Droits et Libertés des citoyens face aux administrations, droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, du respect de la déontologie des activités de sécurité
2^{ème} mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h30*



Point Accueil Ecoute Jeunes, Sur rendez-vous 06 70 80 73 36

FRANCE VICTIMES 48

*Association La Traverse, accompagnement des victimes, reconnaissance des droits...
Sur rendez-vous : 04 66 49 21 75*



*L'**ADIL** de la Lozère vous apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions liées au logement.
1^{er} Mercredi du mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*



*Conseils et expertises à tout type de public : les particuliers, d'une part, au travers de l'Espace Info Énergie et les collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises et artisans, d'autre part.
1^{er} Mercredi du mois de 14 h à 16 h 30*